

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
03/03/2020

Dossier complet le :
11/03/2020

N° d'enregistrement :
F09320P0064

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un nouveau lit du torrent du Merdanel à Saint-Crépin (05)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras

Nom, prénom et qualité de la personne

Max BREMOND, président de la Communauté de Communes du Guillestrois et du

habilitée à représenter la personne morale

Queyras

RCS / SIRET

2 0 0 0 6 7 4 5 2 0 0 0 4 1

Forme juridique EPCI-FP

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10-Canalisation et régularisation des cours d'eau	IOTA conduisant à modifier le profil en long et le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure à 100 m ;
25 b-Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial	Entretien de cours d'eau à l'exclusion de l'entretien mentionné au L.215-44 du CE, le volume de sédiments extraits étant au cours d'une année supérieure à 2000 m3
47 a-Premiers boisement et déboisement en vue de la reconversion des sols	Défrichement soumis à autorisation au titre du L341-3 du code forestier d'une superficie totale supérieure à 0,5ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre du contrat de bassin Haute-Durance, il est projeté d'aménager un nouveau lit du torrent du Merdanel situé sur la commune de Saint-Crépin. Le projet consiste en la création d'un lit beaucoup plus large et profond qu'actuellement afin de permettre le dépôt massif des matériaux qui transitent en cas de crues en amont des zones à enjeux (route nationale et voie ferrée). Essentiellement constitués de terrassement, ces travaux impliquent néanmoins la reconstruction du pont de la route nationale.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de limiter les effets d'une crue à laves torrentielles en favorisant des zones de dépôts préférentielles et en minimisant ainsi les risques sur les secteurs à enjeux que sont les deux axes de transport présents sur le cône de déjection du Merdanel.

La particularité du projet réside dans le phasage des travaux qui vise un principe d'amélioration progressive et tend à minimiser les impacts sur le milieu naturel (changement de lit et revégétalisation naturelle au gré des crues), à conserver temporairement le pont de la route nationale (fonction de l'échéancier imposé par la DIRMED) et à modérer les volumes prélevés chaque année (pour une valorisation des matériaux extraits).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent à élargir et approfondir le lit actuel de façon à modifier la pente du torrent selon un profil en long défini et à permettre le dépôt des laves dans des secteurs hors enjeux. L'échéance des travaux est programmée à 5-10 ans en fonction de l'opportunité de reconstruction du pont de la RN. Ils s'effectueront par demi-lit (rive alternée) successivement en amont puis en aval du pont de la RN afin de "rattraper" la pente du torrent dans le temps. Les berges seront modelées en terrasses et ne feront l'objet d'aucun travaux de génie civil. La largeur du nouveau lit variera de 25-30 mètres en amont du passage à gué situé à l'apex du cône de déjection puis d'environ 40 m entre le passage à gué et le pont de RN. Il se rétrécira à 12 mètres au niveau du pont de la RN pour s'élargir à près de 100 m au droit de la zone de dépôt aval qui sera le lieu des futurs curages d'entretien. Le volume de matériaux extraits permettant d'atteindre le gabarit du nouveau lit est de l'ordre de 200 000 m³.

Le lit actuel sera conservé tant que l'intervention sur la rive opposée ne sera pas débutée. En cas d'intervention en aval avant la reconstruction du pont (largeur de 12 m, hauteur sous poutre de 6 m), un seuil temporaire devra être construit pour éviter le déchaussement des culées du pont par érosion régressive. Avec la reconstruction du pont, est prévu l'aménagement d'un entonnement progressif en enrochements liaisonnés sur une vingtaine de mètres puis en enrochements libres sur une trentaine de mètres de longueur.

Grâce à des profils en travers du fond du lit irréguliers, l'aménagement devra permettre la création de nouveaux habitats liés aux milieux humides. En cas de difficulté de reprise de la végétation sur les rives, les travaux de terrassement seront complétés par des plantations afin de conserver un cordon rivulaire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les apports solides du torrent continueront à engendrer un dépôt de matériaux qui sera alors localisé dans la zone de dépôt aménagée (au niveau de la cassure de pente) entre les deux ponts. Cela devra donc être compensé par des prélèvements réguliers afin de stabiliser la géométrie du cours d'eau. Pour cela, une côte de curage sera établie afin de retrouver le profil initial du projet. Ces interventions relèveront de l'entretien courant du torrent dont la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras est en charge à travers sa compétence GEMAPI.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
 autorisation environnementale

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire d'intervention	env.1800 m
Largeur du lit projeté	12 m (au droit du pont de la RN) à 100 m (zone de dépôt à l'aval)
Profondeur du lit projeté	1 à 6 m /niveau du lit actuel
Surface à terrasser	env. 13 ha
Surface à déboiser	env. 7 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

torrent du Merdanel sur la commune de Saint-Crépin (Hautes-Alpes)
 Parcelles E732; E762; E538; F256; E537; F32; F56; E704 > propriétaire: commune de Saint-Crépin

Coordonnées géographiques¹ Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 06° 6' 2' 50" 67 Lat. 44° 6' 9' 37" 16
 Point d'arrivée : Long. 06° 6' 0' 75" 58 Lat. 44° 6' 9' 21" 45
 Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN approuvé par arrêté préfectoral n°2012032-0001 en date du 01/02/2012 projet situé en zone rouge
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans tous les cas, les matériaux extraits feront l'objet d'une analyse sédimentaire avant valorisation.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe entièrement dans le site Natura 2000 référencé FR9301502 "Steppique Durancien et Queyrassin".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le torrent est à priori uniquement alimenté par les eaux de ruissellement (fonte de neige et pluies) et non par une nappe sous-jacente au niveau du cône de déjection. L'abaissement du fond du lit du thalweg sur cette zone n'aura donc pas d'impact sur l'abaissement d'une nappe d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tel que montré dans l'étude d'avant-projet, ce torrent est largement excédentaire en matériaux ce qui implique la vulnérabilité des ouvrages sur le cône de déjection : 60 000 m3 estimé pour une crue centennale. L'objectif premier du projet vise à réguler et gérer au mieux ces matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les enjeux écologiques liés au milieu aquatique sont à priori faibles (cours d'eau à sec une bonne partie de l'année, fort charriage). La ripisylve aujourd'hui en haut de berge n'était pas présente avant le recalibrage du cours d'eau dans les années 60. Une intervention par moitié de lit est prévue afin de limiter les impacts sur le milieu et lui permettre une meilleure résilience. Un inventaire floristique a été réalisé en août 2019 et sera complété en 2020 ainsi que des inventaires sur les chiroptères, papillons et reptiles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- bancs de galets montagnards à végétation pionnière à Epilobe de Fleisher > impact limité - pinède de Pin sylvestre > impact avéré - pelouse sèche à très sèche à affinité steppique, à fort recouvrement, souvent dominée par les stipes de l'étage montagnard inférieur et moyen > impact limité

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- aléa torrentiel fort - zone de sismicité à risque moyen - aléa retrait et gonflement des argiles faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux extraits seront transportés par voie routière vers un site de stockage et de valorisation > impact limité car présence de 2 zones de stockage et de valorisation dans un rayon de moins de 1 km pour l'une et moins de 5 km pour l'autre
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	zonage PLU: classement en zone naturelle

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Il est indéniable que les travaux auront un impact avéré sur la ripisylve actuelle qui ne présente toutefois pas une grande diversité (peuplement homogène en espèces et en âges). Néanmoins, le phasage des travaux prévoit des interventions par demi-lit afin de limiter l'impact sur le milieu et permettre une revégétalisation naturelle par des espèces pionnières avant intervention sur la seconde moitié du lit. Les espèces animales présentes pourront ainsi migrer vers un site favorable situé à proximité. Dans le cas où la revégétalisation naturelle ne sera pas jugée efficiente, des plantations pourront être réalisées. En termes de diversité d'habitats et d'espèces, il est prévisible que ce projet ait un impact positif sur les milieux humides.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, issu des préconisations du plan de gestion de la Haute Durance, permet de réduire les risques naturels de crues et laves torrentielles et par la-même la vulnérabilité de deux grands axes de communication indispensables au développement du territoire. Les enjeux naturels restent limités : pas d'espèces patrimoniales ou protégées recensées à ce jour et un gain écologique à prévoir : développement de la diversité des habitats de milieux humides. Enfin, par la présence de carriers à proximité, l'impact lié au transport des matériaux est fortement réduit. Pour ces raisons, il semble que la procédure d'autorisation prévue soit suffisante et que l'évaluation environnementale ne soit pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude d'avant-projet d'aménagement d'un nouveau lit du torrent du Merdanel à Saint-Crépin (ETRM, 2020)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Guillestre

le,

13 FEV. 2020

Signature

**Le Président
Max BREMOND**

